
Classement de biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel

A.M. 30-08-2017

A.M. 05-09-2017

M.B. 14-12-2017

A.M. 19-10-2017

La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 30 août 2017 le portrait de la famille du peintre Michiel van Mierevelt de Pieter Michielsz van Mierevelt et éventuels collaborateurs, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 5 septembre 2017 le dessin du jubé de Sainte-Waudru à Mons, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 19 octobre 2017 la bible en trois volumes du Val-des-Ecoliers de Léau, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 19 octobre 2017 l'éléphant d'Asie du Musée d'Histoire naturelle de Tournai, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.